

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les mois.



Declaration de Maladie

N° W19-487947

ND: 88364

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)
1033

Matricule :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUSTAFA ALI

Date de naissance : 02-02-1938

Adresse : 18 rue Moulouy Boulaâb Rue 8 N 16

Tél. : 0677604308 Total des frais engagés : 600 DH

Cadre réservé au Médecin
Docteur Abdellah TRABI
Chirurgien Urologue

35, Avenue Rêda Guedira (EX Nil)
1er Etage, Cité Djemaa - Casablanca
Tél. 0522 56 30 36 - Urgence : 0661 32 50 80

Date de consultation : 13.03.2020 Nom et prénom du malade : MOUSTAFA ALI Age :

Lien de parenté : Lui-même Copoint Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent et au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 19/03/2020 Le : 19/03/2020

Signature de l'adhérent : ALI

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Nature des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/03/20	GT			INP : 091137162 Docteur Abdellah TRABI Chirurgien Urologue 33 Avenue de la Guédira (EX NII) 10000 Casablanca Téléphone : 0524 2635 00 Signature : 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN 100 BIS, Avenue de la Guédira (EX NII) Casablanca Dr. A. BRITEL	19/03/20	PS50	600 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement-canglaïces, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Denrs Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 
	H			
	T			
				
				

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	100 DA	100 DA
D	100 DA	100 DA
G	100 DA	100 DA

B

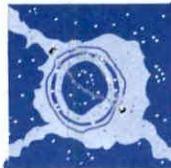
[Création, remont, adjonction]

Opérations sur Prothèses dentaires et Prothèses

MONTANT DES SOINS

INP DES SOINS

DATE DES SOINS



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du docteur: TRABI

Nom et prénom: YOUSSEF MRA MME MLLÉ ENF

Age: Ali

Référence: Sur de fève

Siège et nature du prélèvement: Sur de fève

Cytologie:

- Frottis de dépistage: - Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles:

- Traitements éventuels:

Renseignements cliniques et paracliniques:

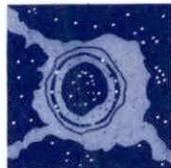
Radiographies:

Date: 18.03.12 Signature:

Docteur Abdellah TRABI
Chirurgien Général
1er étage - 351, Avenue Hassan II - Casablanca - Maroc
Tél: 0522.99.37.86 - Urgence 0522.99.37.86 - Fax: 0522.99.37.86

104 مكرر، زاوية عبد المؤمن - 1، زقة شاتلا - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.99.37.20/21 - الفاكس : 0522.99.37.86
104 bis, Angle Bd Abdelmoumen - 1, Rue Chatila - Casablanca - Tél.: 0522.99.37.20/21 - Fax : 0522.99.37.86

Adresse Email : laboratoire.ibnkhaldoun@gmail.com



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

FACTURE

FACTURE : 14165

CASABLANCA LE : 06/05/2020

Analyses effectuées le: 19/03/2020

Pour.....: **Mr. MOUSTATI ALI**

Sur prescription du: Dr TRABI

Code.....: 02V8349



Organisme.....:

Montant Net : 600.00 **Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENTS Dhs 00 Cts

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104 BIS, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Chatila

Dr. F. SEKKAT

Dr. A. BRITEL

093003093

0522.99.37.20/21 - 1. زنقة شاتلا - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.99.37.86 - الفاكس : 0522.99.37.86
104 bis, Angle Bd Abdelmoumen - 1, Rue Chatila - Casablanca - Tél.: 0522.99.37.20/21 - Fax : 0522.99.37.86

Email : laboratoire.ibnkhaloun@gmail.com

I.F : 01085932 - Patente : 34772143 - ICE : 001676411000013



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.
ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES

Nom : MOUSTATTI ALI

Docteur : TRABI

Age : ans

Date de réception : 19/03/2020

Organisme :

Code Patient : 02V8349

Organe : Vessie.

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : Tumeur de vessie.

Reçu quatre fragments pesant ensemble 5 g, correspondant à deux formations polypoïdes, à surface végétante, papillaire. L'une d'entre elles mesure 1,6 x 1,5 cm avec un pédicule de 1 cm.

L'autre formation mesure 2,5 x 1,6 cm avec un pédicule de 1 mm.

Les autres fragments mesurent 0,5 et 0,4 cm de grand axe.

L'examen histologique des différents prélèvements effectués montre le même aspect. Il s'agit d'une prolifération carcinomateuse urothéliale, d'architecture papillaire, faite de papilles d'épaisseur variable, s'invaginant dans le chorion. Ces papilles sont bordées d'un revêtement présentant une discrète désorganisation architecturale avec atypies cytonucléaires minimes et présence de quelques figures mitotiques qui restent limitées aux deux tiers inférieurs de la hauteur du revêtement.

Le chorion sous jacent est fibro-congestif, renfermant un infiltrat inflammatoire lymphocytaire.

L'axe des formations polypoïdes est non infiltré.

Le muscle Détrusor est vu. Il est non envahi.

CONCLUSION : - Carcinome urothélial papillaire de bas grade, non invasif, stade pTa.

- Le muscle Détrusor vu, non infiltré.

Signé : Dr. F. SEKKAT**

LABORATOIRE DE PATHOLOGIES
IBN KHALDOUN
104 BIS, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL